

Décret

Générale

modern

Décret n° 2020-137/PR/MASS portant modification du Décret n° 2017-311/PR/SEAS du 28 septembre 2017 portant création organisation et fonctionnement du Registre Social.

n° 2020-137/PR/MASS

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES SOLI-
DARITÉS

Date de publication
8 juillet 2020

Numéro JO
n° 13 du 13/07/2020

Date du numéro
13 juillet 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°162/AN/16/7ème L du 05 janvier 2017 portant réorganisation du Secrétariat d'Etat charge des Affaires Sociales

VU Le Décret n°2017-311/PR/SEAS du 28 septembre 2017 portant création organisation et fonctionnement du Registre Social

VU Le Décret n°2019-095/PR/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PREdu 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre des Affaires Sociales et des Solidarités.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'Article 1 du Décret n°2017-311/PR/SEAS du 28 septembre 2017 portant création organisation et fonctionnement du Registre Social est modifié comme suit :Le registre social est un système d'information gérant les données des ménages pauvres qui pourront potentiellement bénéficier des programmes de protection sociale.Il est l'unique outil de ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux afin d'assurer la coordination et le suivi-évaluation des aides en faveur de la population nécessiteuse,

Article 2

L'Article 2 du Décret n°2017-311/PR/SEAS est modifié comme suit :La population ciblée du registre social est l'ensemble des ménages pauvres Djiboutiens et de la population réfugiée vivant sur le territoire national.

Article 3

Le reste des articles restent sans changement.

Article 4

Le présent Décret prend effet à compter de la date de sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH